

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 062 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

### Objet : SEM ORREL – Représentativité de l'Intercommunalité du Sud Artois.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération 2015- du 2015 approuvant la prise de participation de l'Intercommunalité du Sud Artois au capital de la Société d'Economie Mixte Opérateur Régional de Réhabilitation Energétique du Logement (SEM ORREL) et la désignation de Madame Véronique THIEBAUT, Maire de la Commune de Biefvillers les Bapaume, Conseillère Communautaire et Vice Présidente de l'Intercommunalité du Sud Artois.

Monsieur le Président indique que le commissaire aux comptes de la SEM a relevé une imprécision dans la délibération désignant Mme Véronique THIEBAUT en qualité de représentante de

l'intercommunalité du Sud Artois dans les différentes instances de la SEM ORREL ce qui nécessite de lever toute ambiguïté par l'approbation d'une nouvelle délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- d'approuver la désignation de Madame Véronique THIEBAUT, Maire de la Commune de Biefvillers les Bapaume, Conseillère Communautaire et Vice Présidente de l'Intercommunalité du Sud Artois en qualité de représentante de l'intercommunalité dans les instances de la SEM ORREL ;
- d'autoriser Mme Véronique THIEBAUT à occuper toutes fonctions au sein de la SEM ORREL.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 11 avril 2017 et transmission

en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean Jacques COTTEL.

2017-062 - 11/04/2017  
SEM ORREL  
Représentativité de l'intercommunalité..



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

11 MAI 2017

ARRIVÉE